

Nous connaissons la disponibilité et l'intérêt des praticiens du droit, de la gestion, des entrepreneurs à l'institution universitaire.

Mesdames, Messieurs, nous le savons bien aussi, vous ne cessez d'intervenir auprès de nos étudiantes et étudiants, lors de leur parcours académique. Vous les accueillez en stage, vous les recevez en apprentissage. Bien plus, vous témoignez toujours de votre disponibilité à l'occasion des "conférences-métiers" ou lors du Forum qui les présente.

Aussi, que peut faire la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion sinon se permettre de solliciter, une fois encore, vos sociétés et entreprises, en faveur de nos étudiantes et étudiants ?

La transmission du savoir, du savoir-faire et aussi du savoir-être, suppose l'engagement des personnes et l'existence de moyens matériels. Et c'est alors, Mesdames et Messieurs, au montant de la taxe d'apprentissage que nous pensons, si vous voulez bien en favoriser notre Faculté. Don précieux pour la réalisation de sa mission, et qui suscite une profonde reconnaissance.

Cette taxe, en effet, est destinée au financement des dépenses, à la promotion d'un enseignement qui ancre encore nos étudiantes et étudiants dans les valeurs de l'humanisme Rhénan et l'œuvre sur l'Europe, qui le sensibilise de même au développement des "data". Un lien étroit se crée avec la Cité. Car, les diplômes des différents parcours et mentions que la Faculté propose, sont appelés à former des professionnels altruistes dans les domaines du droit et de la gestion. Ceux-ci participeront, demain, à l'essor de la société civile. Voilà pourquoi notre Faculté ose insister pour éveiller en vous un intérêt bienveillant en faveur de nos 6000 étudiants.

Ainsi, au-delà de la démarche fiscale légalement obligatoire, et dans une approche de responsabilité sociale, votre choix favorable contribuera au rayonnement d'une jeunesse étudiante, riche de sa formation, reconnue en France et à l'international.

J.-M. Tuffery-Andrieu



Pour un meilleur suivi, vous pouvez nous tenir directement informé de votre versement à:
droit-secretariat@unistra.fr
Si vous souhaitez soutenir un diplôme en particulier, au sein de notre offre de formation, vous pouvez également le mentionner à cette occasion.

Direction des moyens généraux | Pole conception graphique

Taxe d'apprentissage

 Faculté
de droit, de sciences politiques et de gestion

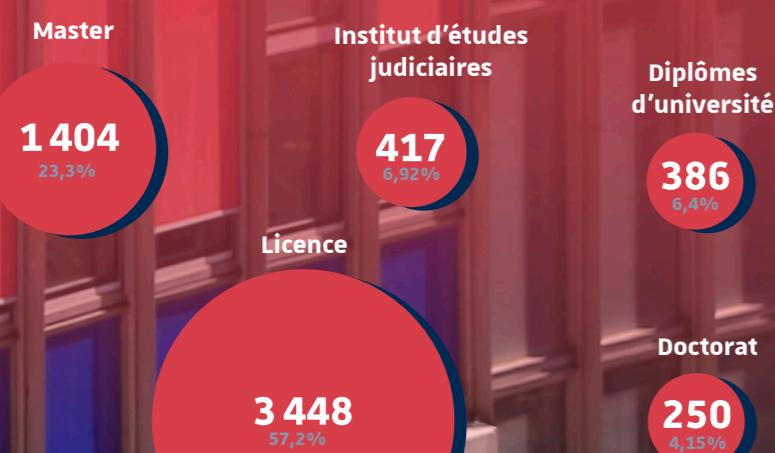
Université de Strasbourg



6.000 étudiants & 150 personnels

La Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg est l'une des plus anciennes facultés de droit de France. C'est également l'une des plus importantes, en nombre d'étudiants, puisque ce sont environ 6.000 étudiants qui y évoluent, encadrés par près d'une centaine d'enseignants et une cinquantaine de personnels administratifs. Les niveaux d'études se veulent variés puisque les diplômes délivrés vont de la capacité (le Baccalauréat n'est pas ici requis) jusqu'au doctorat, plus haut grade de l'enseignement supérieur.

Nombre d'étudiants par diplôme



	Cyberjustice
	Achat international: global sourcing
	Droits de l'économie numérique
	Commerce électronique
	Droit & Santé
	Droit et science des données
	Droit et gouvernance des données de santé
	Droit de l'internet et des systèmes d'information
	Droit bancaire et financier
	Droit de l'environnement, des territoires et des risques
	Droit européen des droits de l'Homme
	Droit notarial
	Juriste et conseil d'entreprise (DJCE)
	Droit social interne, européen et international
	Droit bancaire - Métiers de la banque
	Droit général
	Investigations financières à l'échelle européenne
	Droit de l'immobilier
	Droit pénal appliquée
	Droit des minorités
	Juriste conformité / Compliance officer
	Assurance, banque, finance
	Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine
	Espace de liberté, de sécurité et de justice
	Droit des affaires humanitaires et des ONG
	Droit de l'économie et de la régulation en Europe
	Droit international
	Droit des produits de santé en Europe
	Droits européens
	Droit international et européen des affaires
	Droit de la famille interne, international et comparé
	Métiers du notariat
	Droit et politiques de l'Union européenne
	Histoire du droit et culture juridique
	Droit privé fondamental
	Droit pénal fondamental et comparé franco-allemand
	Justice, procès et procédures
	Droit transnational
	Droit public général
	Administration économique et sociale
	Contrats publics - Commande publique
	Droit et gestion des énergies et du développement durable
	Histoire du droit et des institutions
	Criminologie

*licence en rouge et master en bleu

La faculté souhaite également offrir à ses étudiants une offre de formation tournée vers l'international. Des partenariats ont ainsi été noués avec près de 130 universités étrangères, principalement dans le cadre du programme Erasmus. Divers doubles diplômes existent avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne ou encore l'Italie. Les étudiants étrangers qui suivent nos cursus sont environ 1.200, pour une quarantaine de nationalités.

Plus largement, afin de former au mieux nos étudiants à cette réalité sans cesse plus importante, plusieurs cours leur sont offerts, tout au long de leur cursus, en langue anglaise notamment. Enfin, notre faculté ne serait rien sans les liens privilégiés qu'elle entretient avec les praticiens du droit. Ainsi, près de 400 professionnels intervient chaque année dans nos formations.

Des liens forts avec les praticiens

400

Professionnels intervenant chaque années dans nos formations

1 300

stages conventionnés par an

7

diplômes en alternance ou en apprentissage (2 licences & 5 masters)

La faculté se veut également résolument pluridisciplinaire : les étudiants peuvent y suivre les principaux enseignements de droit privé, droit public, droit des affaires, droit pénal, etc. mais également comptabilité, gestion, marketing, etc., en particulier dans le cadre de la filière Administration économique et sociale.

À travers l'Institut d'études judiciaires, la faculté prépare également à de nombreux concours et examens.

Ses points forts, du fait de sa localisation à Strasbourg, ville siège de multiples institutions, notamment européennes, concernent les droits de l'Homme, le droit de l'Union européenne ou encore le droit international, tant privé que public. Les parcours et mentions de master recouvrent cette réalité.

Votre contribution

En tant qu'entreprise assujettie au versement de la taxe d'apprentissage, vous avez la possibilité de « flécher » votre impôt en choisissant un bénéficiaire déterminé. En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg, vous faites un choix fort, à savoir soutenir notre faculté et ses étudiants, lesquels seront les praticiens de demain. Ainsi, vous nous offrirez les moyens de nos ambitions, soit un enseignement ouvert vers l'avenir et un enseignement de qualité, permettant à chacun, dans son domaine de spécialité, de devenir un praticien expert et un citoyen formé aux enjeux de notre monde contemporain.

Comment faire ?

La loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 modifie le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage.

La collecte de ce solde interviendra via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) des employeurs ; les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire d'une plateforme intitulée SoltéA, la CDC versera les fonds aux organismes bénéficiaires.

C'est donc par cette plate-forme SoltéA que vous pouvez nous soutenir ! Il faudra indiquer :

- Composante bénéficiaire : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.
- Code de gestion : 06718790
- Si vous souhaitez soutenir une formation en particulier, par exemple un Master, il convient de désigner la Faculté dans son ensemble sur la plateforme, puis de prendre attache par courriel avec droit-secretariat@unistra.fr.

Plus d'informations et lien vers la plateforme :
<https://droit.unistra.fr/entreprises/verser-la-taxe-dapprentissage>

